



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Arrêté n° 2026- 10

Fixant la composition du jury du concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'État
session 2026

La directrice interdépartementale des routes Atlantique

VU le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

VU le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié par décret n°2005-436 du 9 mai 2005, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

VU l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

VU l'arrêté n°2026-03 du 27 janvier 2026 d'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche routes-bases aériennes, au titre de l'année 2026.

VU l'arrêté préfectoral en date 21 janvier 2026 portant délégation de signature de Madame Virginie AUDIGÉ, directrice interdépartementale des routes Atlantique,

ARRETE

ARTICLE 1er :

La composition du jury du concours professionnel de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État, ouvert au titre de l'année 2026 est fixée comme suit :

Président de jury :

Sylvain DIEMER, secrétaire général de la DIR Atlantique, attaché hors classe

Vice présidente :

Mme Valérie TEDDÉ, Attachée de l'administration de l'État (DIRA)

Membres du jury Titulaire:

- Mme Isabelle DUARTE, Ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État (DIRA),
- M. Mathias RACHET, Ingénieur en chef des travaux publics de l'État (DIRA)
- M. Raphaël BRIE, Technicien supérieur en chef du développement durable (DIRA),
- M. Stéphane FRESLON, Technicien supérieur en chef du développement durable (DIRA),
- M. Didier GABARD, Technicien supérieur en chef du développement durable (DIRA),
- Mme Marie Noëlle CAZENAVE, Technicienne supérieure en cheffe du développement durable (DIRA)
- M. Sébastien CLOPEAU, Technicien supérieur en chef du développement durable (DIRCO),
- M. Jérôme DAVID, Technicien supérieur du développement durable (DIRA)

Membre du jury Suppléant:

- M. Gilles LACASSY, Ingénieur hors classe des travaux publics de l'État (DIRA)
- M. Vivien LAPEYRE, Ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État (DIRA)
- M. Frédéric EDELY, Technicien supérieur principal du développement durable (DIRA)
- M. Jérôme LABLE, Technicien supérieur du développement durable (DIRA)

ARTICLE 2 :

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Valérie TEDDÉ, vice-présidente.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est affiché sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que dans les locaux de la DIR Atlantique. Il est, dans les mêmes conditions, publié sur le site intranet de la DIR Atlantique.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux le 5 mars 2026
Pour le préfet et par délégation,

La directrice Interdépartementale
des routes Atlantique


Virginie AUDIGÉ